

### Secrétariat :

DEAL Réunion - Cécile LEPAN

Tel : 0262 94 72 42

Fax : 0262 94 72 55

mél : [comite-eau-biodiversite-reunion@developpement-durable.gouv.fr](mailto:comite-eau-biodiversite-reunion@developpement-durable.gouv.fr)

### Projet de COMPTE-RENDU

Séance plénière du 27 juin 2018

Lieu : Hôtel de Région

### Introduction par M.Malet, président du CEB :

Le point d'étape de la stratégie réunionnaise pour la biodiversité, prévu à l'ordre du jour, est reporté à la prochaine séance plénière du fait de l'absence de personnes concernées.

### 1 – QUORUM

Ouverture de la séance après l'obtention du quorum à 09h28 (27 membres sur 52). Voir liste de présence en annexe.

### 2 – VALIDATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DU 01/12/2017 ET DU 28/03/2018

Pas d'observation

**Validation à l'unanimité des compte-rendus**

### 3 – FONCTIONNEMENT DE L'INSTANCE

#### 3.1/ logigramme des acteurs

L'office de l'eau présente un logigramme montrant les relations entre les acteurs de la gouvernance de l'eau et de la biodiversité sur le territoire réunionnais.

**Validation à l'unanimité du logigramme**

#### 3.2/ Mandat des membres du comité

La DEAL présente le projet de mandat des membres. Mme Denise Hoarau (Conseil Régional) précise que l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB), en cours de construction, sera un moteur de la stratégie pour la biodiversité à La Réunion, en articulation avec le Comité de l'Eau et de la Biodiversité.

**Validation à l'unanimité du mandat**

#### 3.3/ Commissions existantes

La DEAL présente la liste des commissions et instances techniques ou scientifiques satellites du CEB.

**Validation à l'unanimité du document listant les commissions existantes**

### 4 – RENOUELEMENT D'UN REPRESENTANT DU COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU BUREAU DU CEB

Vote, par le collège des collectivités, pour le remplacement de Mme Sylvie Moutoucomorapoullé, représentante du conseil régional au bureau du CEB. M. Bachil VALY se déclare candidat.

Le quorum de 9 membres du collège des collectivités est atteint.

**M. Valy est élu membre du bureau du CEB à l'unanimité.**

### 5 – PLAN OPERATIONNEL DE LUTTE CONTRE LES INVASIVES

Présentation d'un point sur la méthode mise en place pour réaliser le bilan et la révision du Plan Opérationnel de Lutte contre les Invasives (POLI). Cette méthode a été discutée en comité de pilotage du POLI du 13 juin 2018.

De nombreux échanges ont découlé de la présentation, notamment sur la dégradation du statut de conservation du bien UNESCO « pitons, cirques et remparts de La Réunion », en particulier sur la question des espèces exotiques envahissantes (EEE). M. Delorme (Parc National) précise que l'interrogation de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) portait sur l'organisation et la priorisation de la lutte et leur traduction en termes d'efficacité sur le terrain. La dynamique partenariale du territoire n'a pas été remise en cause.

M. Valy (Conseil Régional) et Mme Hoarau (Conseil Régional) ajoutent que les élus des Hauts alertent depuis longtemps que la situation se détériore mais les moyens des collectivités sont insuffisants, notamment suite à la disparition des contrats aidés. Ils souhaitent que l'État accompagne plus le territoire afin de travailler ensemble pour sauvegarder ce patrimoine reconnu. Il est essentiel de conserver notre inscription au patrimoine mondial de l'humanité. En réponse à M. Maugard, Mme Hoarau confirme que nous avons besoin de crédits, mais aussi de l'action bénévole. Il faut pouvoir soutenir les associations et élargir le panel des acteurs de terrain. L'ARB s'inscrit dans cette logique.

Mme Ardon (vice-présidente) reconnaît qu'il est rassurant et encourageant que les collectivités veuillent avancer et rappelle que la préservation de ce patrimoine doit être une cause nationale et la cause de tous (élus, État, associations, population, ...). Elle souhaite que les ministères engagent rapidement la réglementation sur l'interdiction des espèces désignées par La Réunion comme les plus envahissantes.

M. Esperance (La Possession) souhaite ajouter qu'il existe des signes encourageants. La société civile est présente et des projets, comme celui de la société Ravate qui a participé à la replantation d'une forêt sèche, montrent l'implication des acteurs.

Tous les membres sont d'accord sur la question de la sensibilisation et l'éducation de la population.

Sur la question des financements, M. Peseux (DEAL) explique que l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) propose actuellement un appel à projets pour lequel le sujet des invasives est éligible, et précise que la DEAL travaille pour solliciter d'autres lignes financières.

M. Clergue (écologie réunion) souhaite que l'on passe à des objectifs concrets à l'avenir, dans cette instance, sans passer plus de temps aux constats.

M. Vitry (NOI) rappelle que le plan de sauvegarde du Gecko de Manapany n'a pas encore sauvé l'espèce. Il considère que La Réunion doit être considérée comme un continent avec un flux en constante augmentation. Il s'interroge sur les contrôles aux frontières.

Le prochain POLI devra intégrer ces observations. Les EEE en milieu aquatique et la préservation des

zones humides ne devront pas être écartées selon le directeur de la réserve de l'Etang de St Paul.

Avis sur la méthode mise en place pour réaliser le bilan et la révision du POLI :

**Avis favorable à la majorité avec 4 abstentions : Mme Trentin (+ pouvoir de M. Leger) et M. Join (+ pouvoir de M. Troadec)**

Avis sur l'envoi du questionnaire sur les EEE aux membres du CEB :

**Avis favorable à l'unanimité**

Avis sur l'envoi d'un dossier de presse par lequel le CEB appelle l'ensemble de la société à se mobiliser :

**Avis favorable à l'unanimité**

### 6 – CLASSEMENT DES ZONES DE REPARTITION DES EAUX (ZRE)

Les 9 masses d'eau souterraines concernées par le projet de classement en ZRE sont les suivantes :

- FRLG104 Formations volcaniques du littoral de La Fournaise
- FRLG105 Formations volcaniques du littoral de Petite Île – Saint Pierre
- FRLG106 Formations volcaniques et volcano-sédimentaires du littoral de Pierrefonds – Saint Pierre
- FRLG107 Formations volcaniques et volcano-sédimentaires littorales des Cocos.
- FRLG108 Formations volcaniques et volcano-sédimentaires littorales du Gol
- FRLG109 Formations volcaniques et sédimentaires du littoral de l'Etang Salé
- FRLG110 Formations volcaniques et sédimentaires du littoral de la Planète Ouest
- FRLG111 Formations aquitardes des brèches de Saint Gilles
- FRLG112 Formations volcaniques et volcano-sédimentaires du littoral de l'étang Saint Paul – Plaine des Galets

M. Charlat (Conseil Départemental) demande si le seuil de conductivité de 600 $\mu$ S est intangible. Il ajoute également que l'abaissement du seuil d'autorisation / déclaration à 8 m<sup>3</sup>/h au lieu du seuil actuel de 27 m<sup>3</sup>/h pourrait entraîner un allongement des procédures administratives des « petits » prélèvements.

Mme Bonnefoy (DEAL) précise que le seuil de 600 $\mu$ S est une valeur guide définie dans le contexte de La Réunion, et par ailleurs inscrite dans le SDAGE en vigueur. Des études complémentaires à l'échelle de chaque prélèvement pourraient permettre d'affiner, voire de déroger à cette valeur guide. Ces études complémentaires passent au préalable par la mise en place d'un suivi continu de la conductivité au droit des captages. Par ailleurs, le suivi de la conductivité est indispensable pour disposer des données qui alimenteront les études sur le déséquilibre quantitatif (qui s'annoncent longues). Ces données sont nécessaires pour mieux connaître le fonctionnement des systèmes et pour mieux comprendre le lien prélèvements / intrusion saline. Une meilleure connaissance permettra une gestion plus fine de la ressource.

Mme Lacoste (CBNM) pointe le doigt sur la problématique du ruissellement des eaux et de la nécessité d'avoir une vision globale du cycle de l'eau (permettre l'infiltration des eaux dans les hauts pour réalimenter les ressources souterraines, réparer les réseaux d'eau fuyards...)

M. Join (personnalité qualifiée) précise qu'un forage salinisé est perdu. La valeur seuil est importante et doit être préservée au risque de perdre le captage. L'enjeu est fort.

Mme Hoarau (Conseil Régional) demande qui paie si des travaux doivent être réalisés ?

Mme Bonnefoy (DEAL) répond qu'il existe des financements Etat – Office de l'eau et ajoute que les collectivités compétentes en matière d'alimentation en eau potable notamment devront également assumer leur part de responsabilité.

Avis sur le classement des 9 masses d'eau en ZRE :

**Avis favorable à la majorité avec 2 votes défavorables (M. Vally + pouvoir de M. Guezello) et 4 abstentions (Mme Hoarau et M. Malet + pouvoir de Mme Grondin + pouvoir de M. Hoareau)**

### 7 – CLASSEMENT DE LA RIVIERE DES MARSOUINS EN LISTE 1

Compte-tenu du fort enjeu de protection des poissons migrateurs, et suite à l'abandon du projet hydroélectrique Takamaka 3, il est proposé d'élargir la zone de classement en liste 1 de la Rivière des Marsouins.

Le classement en liste 1 de la Rivière des Marsouins depuis la Cascade Arc-en-ciel jusqu'à la mer, et de l'ensemble du Bras Cabot et du Bras Magasin - deux affluents de cette rivière - a été soumis à la consultation du public et des collectivités du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> mai 2018. Plusieurs remarques ont été formulées par différents acteurs pendant cette période.

M. Lacassin (EDF) intervient afin de préciser que le classement de la totalité du Bras Cabot pourrait pénaliser la production d'énergie hydraulique d'environ 15 GWh, étant entendu que cette énergie hydroélectrique serait alors remplacée par une énergie fossile.

Suite à cette intervention, il est présenté deux scénarios possibles :

- Classement de la Rivière des Marsouins depuis l'aval de la Cascade Arc-en-Ciel jusqu'à la mer et de la totalité des deux affluents Bras Cabot et Bras Magasin ;
- Classement de la Rivière des Marsouins depuis l'aval de la Cascade Arc-en-Ciel jusqu'à la mer et des deux affluents Bras Cabot et Bras Magasin depuis l'aval de la première chute d'eau naturelle représentant un obstacle important à la continuité écologique jusqu'à leurs confluences.

**Avec l'accord des membres, le Président propose de soumettre au vote le second scénario.**

**Avis sur le second scénario de classement en liste 1 : favorable à l'unanimité**

### 8 – COMMISSION AMPHIHALINS

La commission s'est réunie pour la première fois le 20 juin 2018.

#### x Composition de la commission

17 membres sont actuellement inscrits. 2 membres supplémentaires souhaitent participer : le parc national et Monsieur Jean-Lambert JOIN.

**Il manque encore des acteurs importants pour que les échanges et la concertation se fassent en présence de toutes les parties. La composition de la commission ne sera pas fermée pour permettre à d'autres membres de l'intégrer ultérieurement.**

### x Élection du Président

Monsieur Maugard, Président de la fédération départementale de pêche, s'est porté candidat pour le poste de Président. Aucun autre candidat ne s'est manifesté. Monsieur Maugard a été élu à l'unanimité lors de la première réunion de la commission (20 juin 2018).

### x Feuille de route pour la commission

L'objectif principal de la commission est de proposer la stratégie de protection pour les espèces migratrices du bassin, qui sera adoptée par le CEB. Un axe majeur de cette stratégie sera de porter à l'échelle nationale les évolutions réglementaires nécessaires pour protéger ces espèces (décret ministériel pour inscrire au Code de l'Environnement une liste d'espèces amphihalines).

Mme Hoarau (Conseil Régional) rappelle que la stratégie devra être portée par l'ARB.

Cette stratégie sur les amphihalins sera intégrée comme une déclinaison de la stratégie réunionnaise pour la biodiversité (SRB) en faveur de ces espèces. Il s'agit également d'une déclinaison opérationnelle du SDAGE et de son programme de mesures.

Avis sollicité sur : la composition, le président (M. Maugard, président de la FDAAPPMA) et la feuille de route de la commission

**Avis favorable à la majorité du CEB avec 1 vote défavorable (Mme Hoarau)**

## 9 – POINTS DIVERS

- Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

SDAGE 2016-2021 : le bilan à mi-parcours a démarré en mars. Le retour des instances consultées sera achevé en août pour une présentation de ce bilan au prochain CEB.

SDAGE 2022-2027 : L'élaboration des questions importantes, qui sont les enjeux du prochain SDAGE, a démarré. Une présentation et validation de celles-ci sera faite au prochain CEB, pour une consultation du public et des collectivités à partir du 2 novembre 2018.

- Appel à projets de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB)

Il se déroule en deux phases successives et porte sur l'ensemble des thèmes autour de la biodiversité :

- o 1ere session en cours : 15 dossiers reçus à La Réunion, sur environ 150 dans les Outre-mer
- o 2eme session : les dossiers doivent être déposés au Parc National de La Réunion avant le 1er septembre 2018

## 9 – PROCHAIN COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE

Le prochain CEB se tiendra le mercredi 17 octobre 2018 de 9h à 12h

La séance est levée à 12h20

### Annexe : liste de présence

Membres	Invités
Mme Denise HOARAU	M. Patrick LACASSIN
M. Bachil VALY	M. Benoît LEQUETTE
M. Patrick MALET	M. Frédéric AURE
M. Jean-Christophe ESPERANCE	M. Guillaume CHARLAT
M. Jacquet HOARAU	M. Daniel ALAMELOU
Mme Marie LACOSTE	Mme Sabine STAAL
Mme Bernadette ARDON	Mme Sandrine GILSON
M. Claude CLERGUE	Mme Soudjata RADJASSEGARANE
M. Nicolas VITRY	M. Olivier ODON
Mme Florence TRENTIN	Mme Isabelle BRACCO
M. Jean-Paul MAUGARD	Mme Coline SCHARTZ
Mme Karine POTHIN	M. Grégoire de SAINT-ROMAIN
M. Pascal HOARAU	Mme Audrey BONNEFOY
M. Jean-Yves PESEUX	M. Paul FERRAND
M. Christophe CASTANIER	
Mme Chantal MERCREDI	
M. Noël CONRUYT	
M. Nicolas MARIEL	
M. Jean-Philippe DELORME	
M. Julien TRIOLO	
Mme Cathy TREGUIER	
M. Jean-Lambert JOIN	
M. Gilbert SAM-YIN-YANG	

Membres excusés ayant donné un pouvoir	
Mme Florence MALET (Mme Marie LACOSTE)	M. Guy SAINT-ALME (M. Jacquet HOARAU)
M. Alin GUEZELLO (M. Bachil VALY)	M. Roland TROADEC (M. Jean-Lambert JOIN)
Mme Claudette GRONDIN (M. Patrick MALET)	M. Christian LEGER (Mme Florence TRENTIN)
M. Serge Eric HOAREAU (M. Patrick MALET)	ARS-OI (DEAL)